



Ref : CFVU2020/20-1102

CFVU DU 19 NOVEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS FSDIE EN SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS ET INDIVIDUELS.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 novembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par la présidente que :

L'établissement a souhaité compenser tout ou partie des pertes liées à la crise sanitaire.

Critères d'éligibilités :

- Être domiciliée à l'Université Bordeaux Montaigne*
- Avoir signé la charte des associations*
- Avoir subi des pertes d'activité engendrées par la crise sanitaire*

4 associations demandeuses / 3 associations financées à hauteur de 390€.

Soutien aux projets associatifs et individuels : 4 projets reçus, 2 associatifs et 1 individuel.

Accordé aux associations 5 600,00 €

Accordé aux individuels 3 500,00 €

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS FSDIE EN SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS ET INDIVIDUELS.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/11/2020.*

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.